Aussi, je n'ai pas de doute que, tous, nous ferons nos efforts pour répendre aux espérances de la profession, et nous assurer que les notaires que nous alions admettre à la profession, pendant ce triennat, seront tout à fait qualifiés à remplir les importantes fonctions de leur charge et à rendre tous les services que le notaire bien informé de ses devoirs et bien pénétré de son rôle, peut rendre à la société.

Veuillez me permettre, avant de vous soumettre mon rapport des principaux faits et événements du dernier triennat, d'exprimer aux collègues dont j'ai présidé les délibérations pendant ce triennat, toute la reconnaissance que je leur dois pour la confiance dont ils m'ont honoré et la bienveillance que j'ai toujours trouvée chez eux.

Je remercie spécialement le secrétaire, le trésorier et le syndic de cette Chambre, des services qu'il m'ont rendus dans l'exercice de ma charge.

Décès

Plusieurs de nos confrères, qui ont été membres de cette Chambre, ont disparu pendant le dernier triennat.

Je dois mentionner les noms de D.-E. Papineau, Hugh Brodie, J.-B.-C. Hébert, François de Sales Bastien, Césaire Pépin, L.-N. Gauvreau, O.-E. Boucher, S. Lapalme, W.-A. Philipps.

Je n'entreprendrai pas de faire l'éloge de ces hommes, ne les ayant pas assez connus, mais qui se sont distingués dans la carrière du notariat, puisqu'ils ont été choisis pour veiller aux intérêts de la profession.

Que l'on me permette cependant de rappeler au souvenir de la plupart des membres de cette Chambre qui l'ont connu, l'urbanité de notre confrère Brodie.

D.-E. Papineau a iliustré le profession, il était un homnte instruit, un grand jurisconsulte, en un mot un partait notaire. Je me permettrai de relater un fait qui m'est personnel avec M. Papineau. Jeune notaire, j'avais été chargé de préparer un acte de cession-transport et dans cet acte j'avais dit que la créance cédée était due en vertu d'un acte de cession-transport qui avait été fait au cédant. Il me fit corriger mon acte et dire que la créance cédée était due par un tel en vertu d'un acte de ventc et que le cédant en était devenu propriétaire en vertu d'un acte de cession-transport. Je cite ce fait pour montrer combien il était particulier dans la rédaction de ses actes, qualité qui a fait de lui un parfait notaire.